

Indonésie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Indonésie compte 71 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Vingt-sept de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Indonésie a signé l'IM en 2017, et déposé son instrument de ratification le 28 avril 2020. L'IM est entré en vigueur pour l'Indonésie le 1^{er} août 2020. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Indonésie se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées⁸⁰. L'Indonésie a indiqué qu'elle avait accompli les procédures internes prévues aux fins de l'entrée en vigueur de l'IM concernant ses conventions avec l'Australie, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Inde, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République slovaque, le Royaume-Uni, la Serbie, Singapour et la Suède le 26 novembre 2020, concernant ses conventions avec la Croatie, l'Égypte, la Hongrie, la Malaisie et le Pakistan le 21 octobre 2021, et concernant ses conventions avec la Chine (République populaire de), Hong Kong (Chine), les Seychelles, la Thaïlande, la Roumanie et l'Espagne le 10 novembre 2022.

L'Indonésie n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne, l'Autriche, le Bélarus, la Jordanie, la Mongolie, le Maroc, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, le Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. La Jordanie, le Maroc, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, la Tunisie et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec l'Indonésie aux fins de l'IM.

L'Indonésie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Autriche et l'Allemagne.

L'Indonésie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁸¹.

B. Conclusion

La Jordanie, le Maroc, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, la Tunisie et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec l'Indonésie aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre le standard minimum.

L'Indonésie a élaboré un plan pour la mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions avec le Bélarus, la Jordanie, la Mongolie, le Maroc, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine. L'Indonésie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs qu'il comptait élargir la liste de ses conventions fiscales qui seront couvertes par l'IM afin d'inclure ses conventions.

⁸⁰ Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

⁸¹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Indonésie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

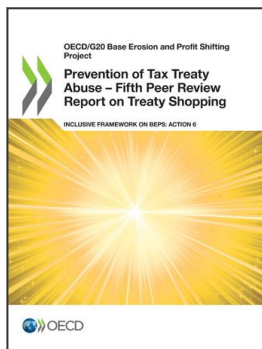
Synthèse de la réponse de la juridiction — Indonésie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Allemagne	Non	Non	
3	Arménie	Non	Oui, IM	COP
4	Australie	Oui, IM		COP
5	Autriche	Non	Non	
6	Belgique	Oui, IM		COP
7	Brunei Darussalam	Non	Non	COP
8	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
9	Canada	Oui, IM		
10	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
11	Corée	Oui, IM		COP
12	Croatie	Oui, IM		COP
13	Danemark	Oui, IM		COP
14	Égypte	Oui, IM		COP
15	Émirats arabes unis	Oui, autres		COP
16	Espagne	Non	Oui, IM	COP
17	États-Unis	Non	Non	
18	Finlande	Oui, IM		COP
19	France	Oui, IM		COP
20	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
21	Hongrie	Oui, IM		COP
22	Inde	Oui, IM		COP
23	Italie	Non	Oui, IM	COP
24	Japon	Oui, IM		COP
25	Luxembourg	Oui, IM		COP
26	Malaisie	Oui, IM		COP
27	Mexique	Non	Oui, IM	COP
28	Norvège	Non	Non	COP
29	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
30	Pakistan	Oui, IM		COP
31	Pays-Bas	Oui, IM		COP
32	Philippines*	Non	Non	COP
33	Pologne	Oui, IM		COP
34	Portugal	Oui, IM		COP
35	Qatar	Oui, IM		COP
36	République démocratique populaire lao*	Non	Non	COP
37	République slovaque	Oui, IM		COP
38	République tchèque	Non	Non	COP
39	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
40	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
41	Russie	Oui, IM		COP
42	Serbie	Oui, IM		COP
43	Seychelles	Non	Oui, IM	COP
44	Singapour	Oui, autres		COP
45	Suède	Non	Oui, IM	COP
46	Suisse	Non	Non	COP
47	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
48	Türkiye	Non	Oui, IM	COP

49	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP
----	----------	-----	---------	-----

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Algérie*	Non
2	Bangladesh*	Non
3	Bélarus	Oui
4	Cambodge*	Non
5	Iran*	Non
6	Jordanie	Oui
7	Koweït*	Non
8	Maroc	Oui
9	Mongolie	Oui
10	Ouzbékistan*	Non
11	Papouasie–Nouvelle-Guinée	Oui
12	République arabe syrienne*	Non
13	République populaire démocratique de Corée*	Non
14	Soudan*	Non
15	Sri Lanka	Oui
16	Suriname*	Non
17	Tadjikistan*	Non
18	Taipei chinois*	Non
19	Tunisie	Oui
20	Ukraine	Oui
21	Venezuela*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Indonésie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e2f122f3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.